



## Séjour de botanique de terrain (5 jours) : Var

Du samedi 5 au vendredi 11 avril 2025, La Garance voyageuse organise pour ses adhérents un séjour de botanique de terrain dans le Var, autour de Sanary-sur-Mer.

Ce séjour aura pour but de permettre, lors de sorties dans des milieux variés, de découvrir la flore méditerranéenne de printemps (ou d'en améliorer sa connaissance) et de s'initier ou de se perfectionner dans la détermination des familles, genres et espèces de plantes.

Les sorties seront conduites et animées par Alain GUICHARD, botaniste et pédagogue, connaisseur du site, et ayant à son actif plus de vingt ans de conduite de stages et sorties pour des structures diverses (FRAPNA, Domaine du Rayol, École des Plantes de Paris, Mille et une Plantes... et La Garance). L'enseignement d'Alain Guichard sera complété par le partage et les échanges de connaissances entre participants, et quelques séances de détermination collectives en soirée pour les plus « mordus ».

**Quelques informations sur le programme de la semaine** *(données à titre indicatif, les conditions météorologiques et l'avancement des floraisons pouvant nécessiter des changements)*  
 Nous explorerons aussi bien le littoral que les hauteurs surplombant Sanary et Toulon : le Gros-Cerveau, le mont Faron...

**Les participants doivent être à jour de la cotisation 2025 à l'association La Garance voyageuse**

Nombre de participants :  
**17 personnes**, maximum.

Hébergement  
**Centre Azur des U.C.J.G. (YMCA)**  
 149 Avenue du Nid  
 83110 Sanary-Sur-Mer  
<https://centre-azur.fr/>



- Repas pris en commun (6 dîners, 6 petits-déjeuners, 5 paniers repas pour midi).
- Hébergement en chambre twin – draps et taie d'oreiller – **mais pas le linge de toilette**
- Pas plus de 5 chambres individuelles possibles

**Les frais d'hébergement seront réglés sur place lors du séjour** (chèque à l'ordre de **La Garance voyageuse**)  
 prévoir environ **450 €** p. pers. en ch. twin // **540 €** en chambre individuelle

Pour des raisons d'organisation, les personnes s'inscrivant **avec hébergement** seront prioritaires ; si vous ne prenez pas l'hébergement, une participation aux frais d'hébergement d'Alain et de location de salle sera demandée.

Rendez-vous au gîte **le samedi 5 avril à partir de 17h ; réunion d'accueil à 18h**,  
 dispersion le **vendredi 11 avril**, après le petit-déjeuner.

### Conseils pratiques

- Les excursions ayant parfois lieu sur des sentiers étroits et caillouteux, **il est nécessaire d'être bien chaussé**. Le rythme de marche est peu soutenu du fait des observations botaniques, ce qui rend ces sorties accessibles mais à noter qu'il peut toujours y avoir des raidillons et que les dénivelés peuvent aller jusqu'à 300 m par jour.
- L'utilisation de bâtons de marche est conseillée.
- N'oubliez pas de prévoir protections solaires (crème, chapeau & lunettes), mais aussi des vêtements chauds et imperméables.

Les trajets pour se rendre aux lieux des sorties se feront en covoiturage.

Pour plus de renseignements sur les conditions de sortie sur le terrain, vous pouvez contacter Alain Guichard par courriel à l'adresse : [alainguichard26@gmail.com](mailto:alainguichard26@gmail.com), ou par téléphone au 06 22 96 64 36

**Participation aux frais d'encadrement pour la semaine (hors hébergement, restauration et transport) : 290 €**

Votre inscription ne sera validée qu'à **réception de l'intégralité de votre règlement** : vous pouvez choisir de régler en **un seul chèque de 290 €** encaissé mi-mars – ou **3 chèques (100 + 100 + 90)** qui seront encaissés de façon échelonnée (début janvier, mi-février, mi-mars)

**En cas d'annulation de votre fait moins d'un mois avant le début du séjour, seuls 30 % des frais d'encadrement vous seront remboursés.**

### Hébergement

Pour plus de renseignement sur les conditions d'hébergement, vous pouvez contacter Laurence Fayet : [laurgarance@orange.fr](mailto:laurgarance@orange.fr), 06 89 37 16 07

À savoir que La Garance verse des arrhes aux gîtes, qui ne seront pas remboursées en cas d'annulation de votre part si nous ne trouvons personne pour vous remplacer : le cas échéant, nous nous verrons obligés de vous réclamer la somme correspondante.

Le passe sanitaire n'est plus réclamé actuellement mais, en cas de nouvelle épidémie, des règles sanitaires pourraient à nouveau être mises en place...

**Bulletin d'inscription en page 3, à retourner (accompagné de vos chèques + adhésion éventuelle) à : La Garance voyageuse, 48370 Saint-Germain-de-Calberte**

**Merci de faire un bulletin d'inscription par personne et un chèque à part pour votre adhésion.**

***Si vous avez des régimes alimentaires particuliers, ou des allergies, veuillez le mentionner lors de l'inscription***  
***Pour des régimes compliqués, prévoir éventuellement votre approvisionnement personnel.***

**Bulletin d'inscription à retourner (accompagné de vos chèques + adhésion éventuelle) à :  
La Garance voyageuse, 48370 Saint-Germain-de-Calberte**

**Merci de faire un bulletin d'inscription par personne et un chèque à part pour votre adhésion.**

-----

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

☐ souhaite réserver une participation au séjour **Var : ci-joint un chèque de 290€ (ou 3 chèques)**

Hébergement :

☐ chambre partagée (2 personnes)

☐ chambre individuelle

Transports :

☐ Je viendrai en voiture et peux emmener \_\_\_\_\_ personnes

☐ Je cherche une place en co-voiturage (partage des frais)

☐ Je viendrai en train : gare d'Ollioules-Sanary

Précisez si vous souhaitez partager la chambre avec une personne particulière : \_\_\_\_\_

Régime particulier : \_\_\_\_\_

☐ J'adhère ou renouvelle mon adhésion, je joins également **un chèque d'adhésion** à l'association La Garance voyageuse pour l'année civile 2025 :

☐ **20€** (tarif normal);

☐ **10€** (petit budget);

☐ **30€** (tarif couple)

Chèques à l'ordre de : **La Garance voyageuse**

*J'ai bien noté que seuls 30% des frais d'encadrement me seront remboursés en cas d'annulation de mon fait moins d'un mois avant le début du séjour.*

*Et, dans ce cas, suivant les exigences du gîte ou de l'auberge, il est possible que les frais d'hébergement doivent vous être également réclamés.*

*A priori, le passe sanitaire n'est plus réclamé par les lieux d'hébergement, mais de nouvelles règles sanitaires pourraient entrer en vigueur au moment du séjour : se tenir au courant.*

Signature :